

**REGLEMENT DU JEU « 24 Heures du Mans » sur Facebook
Du 19/05/2014 au 31/05/2014**

Conformément à l'ARTICLE 3 du règlement du Jeu « 24 h du Mans », la Société Organisatrice a décidé de modifier les modalités de participation au Jeu en remplaçant les quizz 3 (vendredi 23 mai 2014), 4 (mardi 27 mai 2014), 5 (jeudi 29 mai 2014) et 6 (samedi 31 mai 2014) par un quizz ouvert du vendredi 23 mai 2014 au samedi 31 mai 2014.

Ainsi, à compter du 22 mai 2014, le règlement de Jeu est modifié et/ou complété comme suit :

ARTICLE 2 - MODALITES DE PARTICIPATION ET CAHIER DES CHARGES

Le jeu se présente sous la forme de trois (3) quizz différents, lesquels seront publiés :

- Quizz 1 : lundi 19 mai 2014
- Quizz 2 : mercredi 21 mai 2014
- Quizz 3 : du vendredi 23 mai 2014 au samedi 31 mai 2014

Les quizz 1 et 2 seront ouverts pour une période de 12 heures sur la page Facebook d'Arval – BNP Paribas. Le quizz 3 sera ouvert du vendredi 23 mai 2014 au samedi 31 mai 2014.

Les autres articles du règlement non modifiés par le présent avenant continueront à recevoir pleine et entière application.

ARTICLE 1 : ORGANISATION DU JEU

La société Arval – BNP Paribas, ayant son siège social à Arval – BNP Paribas - Direction Marketing France, 22 rue des Deux Gares – 92564 - Rueil-Malmaison Cedex. (ci-après dénommée la « Société Organisatrice ») organise un jeu « 24 Heures du Mans » ouvert à tous, du lundi 19 mai 2014 à 12h00, heure française, au samedi 31 mai 2014 à 00h00, heure française, accessible depuis sa page Fan Facebook : www.facebook.com/ArvalSmartExperience.FR

ARTICLE 2 - MODALITES DE PARTICIPATION ET CAHIER DES CHARGES

Le jeu « 24 Heures du Mans » se déroulera sur la page Facebook d'Arval – BNP Paribas, dont l'adresse est <http://www.facebook.com/ArvalSmartExperience.FR>

Le jeu se présente sous la forme de trois (3) quizz différents, lesquels seront publiés :

- Quizz 1 : lundi 19 mai 2014
- Quizz 2 : mercredi 21 mai 2014
- Quizz 3 : du vendredi 23 mai 2014 au samedi 31 mai 2014

Les quizz 1 et 2 seront ouverts pour une période de 12 heures sur la page Facebook d'Arval – BNP Paribas. Le quizz 3 sera ouvert du vendredi 23 mai 2014 au samedi 31 mai 2014.

Pour participer, les joueurs devront être fans de la page Fan Facebook Arval Smart Experience FR, et devront remplir un formulaire d'inscription avant de répondre aux questions du quizz (QCM). Un même participant ne pourra gagner qu'une seule fois pendant toute la période du jeu, même s'il participe à plusieurs quizz. Si après avoir gagné, le participant continue de participer en répondant à d'autres quizz, il sera exclu des tirages au sort desdits quizz.

ARTICLE 3 - DUREE ET CALENDRIER

Le jeu « 24 Heures du Mans » débutera le lundi 19 mai 2014 à 12h00, heure française, et finira le samedi 31 mai 2014 à 00h00, heure française.

La Société Organisatrice se réserve la faculté d'annuler, d'écourter, de prolonger, de suspendre, de modifier ou de reporter ce jeu à tout moment si les circonstances l'exigent, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée. Dans la mesure du possible, ces modifications ou changements feront l'objet d'une information préalable par tout moyen approprié.

ARTICLE 4 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure, résidant en France métropolitaine (y compris la Corse), à l'exception des membres du Service Marketing de la Société Organisatrice, de la société gestionnaire, ainsi que des membres de leurs familles.

Ce jeu est gratuit et n'implique aucune obligation d'achat pour les participants.

La participation est liée à la possession d'un compte Facebook ainsi qu'à l'adhésion par l'utilisateur à la page Fan Facebook Arval Smart Experience FR.

Les éventuels frais indirects engendrés par la participation à ce jeu (par exemple, les frais de connexion Internet pour les participants ne disposant pas d'une connexion illimitée) sont à la charge du participant.

Toute participation incomplète, illisible, envoyée après la date limite ou sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement sera considérée comme nulle.

La participation à ce jeu implique l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement. La participation au jeu « 24 Heures du Mans » vaut acceptation de ce règlement.

ARTICLE 5 – SELECTION

Un tirage au sort déterminera les gagnants de chaque quizz. Ce tirage au sort aura lieu dans les 24 heures de la clôture du quizz. Il y aura en tout six (6) tirages au sort différent durant toute la période du jeu.

Arval – BNP Paribas garantit aux participants l'impartialité, la bonne foi, et la loyauté de l'huissier procédant au tirage au sort :

Jean-Louis HAUGUEL
Stéphanie SCHAMBOURG
Huissiers de Justice associés
14, Fbg St-Honoré - 75008 PARIS
Tél : 01 53 30 80 00
Fax : 01 42 66 95 51

ARTICLE 6 - LES PRIX

Pour toute la durée du jeu, il est prévu 6 lots d'une valeur commerciale totale de 540 € TTC et répartis de la manière suivante : la personne tirée au sort pour un quizz gagnera deux (2) tickets d'accès à l'Enceinte Générale Dimanche du circuit des 20 Heures du Mans, d'une valeur commerciale de 45 euros TTC chacun, soit 90 euros TTC les deux (2).

En cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer les dotations gagnées par des dotations de nature et/ou de valeur équivalente.

Le gagnant ne pourra prétendre obtenir la contre-valeur en espèces de la dotation gagnée ou demander son échange contre d'autres biens ou services.

La dotation est nominative, non commercialisable et ne peut pas être attribuée ou cédée à un ou des tiers.

Les gagnants seront informés au plus tard trois (3) jours après la date de clôture du jeu. Il leur sera alors communiqué les modalités d'obtention de leur lot et ce par notification *via* leur messagerie Facebook ou à l'adresse email renseignée dans le formulaire d'inscription au jeu.

La société organisatrice se réserve le droit de demander aux gagnants un justificatif d'identité et de domicile permettant de confirmer la validité de l'inscription des participants.

Les gagnants disposeront d'un délai de sept (7) jours pour contacter la Société Organisatrice à l'adresse email qui leur sera communiquée dans la notification électronique. Ils devront préciser les informations suivantes nécessaires à l'attribution de leur lot : Nom, Prénom, adresse postale, adresse email, numéro de téléphone.

Si l'un des gagnants prévenus ne se manifeste pas dans les sept (7) jours après la notification Facebook, ou l'email, ce dernier sera considéré comme ayant renoncé à son lot et ce lot ne sera pas redistribué.

Les gagnants recevront leur lot dans un délai de dix (10) jours maximum suivant la clôture du jeu à l'adresse postale qui sera alors fournie à la Société Organisatrice.

ARTICLE 7 - RESPONSABILITE

La Société Organisatrice ne pourra être tenue pour responsable suite à tout problème lié au déroulement du jeu qu'il s'agisse d'erreurs humaines, de problèmes informatiques, technologiques ou d'une autre nature.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de tout dysfonctionnement du réseau et de la perte de tout type de données.

Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données stockées sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne à l'adresse www.facebook.com/ArvalSmartExperience.FR et la participation au jeu « 24 Heures du Mans » se fait sous leur entière responsabilité.

Arval – BNP Paribas pourra annuler tout ou partie de ce jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique ou de la détermination des gagnants. Toute tentative de participations multiples *via* des profils suspects (mise en place de robots) entraînera l'exclusion du participant du jeu.

Sera considéré comme fraude le fait pour un participant d'utiliser un ou des prête-noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes autres que le pseudonyme éventuel utilisé pour leur compte Facebook personnel, chaque participant devant participer au jeu sous son propre et unique compte Facebook.

Dans cette hypothèse, Arval – BNP Paribas se réserve le droit de ne pas déclarer vainqueurs les fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

Arval – BNP Paribas ne saurait encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des participants du fait des fraudes éventuellement commises.

Toute fraude entraîne l'élimination du participant.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'exclure définitivement du jeu « 24 Heures du Mans » toute personne qui, par son comportement, nuit au bon déroulement du jeu.

Le jeu « 24 Heures du Mans » n'est pas géré ou parrainé par Facebook.

Facebook n'est en aucun cas associé ou partenaire de ce jeu et ne pourra, en cas de litige, voir sa responsabilité engagée en aucun cas et de quelque manière que ce soit.

Le présent règlement est librement consultable sur la page Facebook d'Arval – BNP Paribas à l'adresse : www.facebook.com/ArvalSmartExperience.FR, et disponible à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande Arval – BNP Paribas à l'adresse suivante : Arval – BNP Paribas - Direction Marketing France, 22 rue des Deux Gares – 92564 - Rueil-Malmaison Cedex.

ARTICLE 8 : LITIGES

Toute contestation ou réclamation relative au jeu devra être formulée par écrit et envoyée à :

Arval – BNP Paribas
Direction Marketing France
22 rue des Deux Gares
92564
Rueil-Malmaison Cedex

La Société Organisatrice tranchera toute question relative à l'application du présent règlement, dans le respect de la législation française. Ses décisions seront sans appel.

La loi applicable au présent règlement est la loi française et la langue applicable est la langue française. Tout différend né à l'occasion de ce jeu fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. A défaut d'accord, le litige sera soumis aux juridictions compétentes dont dépend le siège social de la Société Organisatrice, sauf dispositions d'ordre public contraires. Aucune contestation ne sera recevable un mois après la clôture du jeu.

ARTICLE 9 : MISE A DISPOSITION DU REGLEMENT

Le règlement est librement consultable sur la page Facebook Arval Smart Experience FR à l'adresse : www.facebook.com/ArvalSmartExperience.FR